



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS**

SOUS-DIRECTION DU COMMERCE INTERNATIONAL  
BUREAU E1 POLITIQUE TARIFAIRE ET COMMERCIALE  
11, RUE DES DEUX COMMUNES  
93558 MONTREUIL CEDEX  
Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : Dominique Vié  
Téléphone : 01.57.53.43.65  
Mel : [dominique.vie@douane.finances.gouv.fr](mailto:dominique.vie@douane.finances.gouv.fr)  
Télécopie : 01.57.53.40.68  
Mél service : [dg-e1@douane.finances.gouv.fr](mailto:dg-e1@douane.finances.gouv.fr)  
Réf :

MONTREUIL, LE

Note  
pour

Mesdames et Messieurs les Chefs de  
circonscription

Objet : Enregistrement des importations de bicyclettes et autres cycles  
expédiées du Cambodge, du Pakistan et des Philippines

L'attention des services est appelée sur les dispositions du Règlement d'exécution  
(UE) n° 938/2014 (JO L 263/14), ci-après :

A compter du 4 septembre 2014 et pour une durée maximale de 9 mois, les  
importations de *bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs, mais à  
l'exclusion des monocycles), sans moteur* relevant actuellement des codes  
TARIC 8712.00.30 20 et 8712.00.70 20, **expédiées du Cambodge, du Pakistan et  
des Philippines** sont soumises à enregistrement.

Un droit antidumping pourra être institué à l'issue de cette procédure, avec  
application rétroactive des droits aux importations ayant été enregistrées.

C'est pourquoi même les importations n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration en  
douane *via DELT@*, notamment déclarations manuelles, procédures de secours non  
réintégrées, ou fret express, ne figurant pas dans *Delt@.archivage*, sont soumises à  
cette procédure.

Le bureau E1 se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'Administratrice civile  
des douanes,  
Chef du bureau E1,

Katell GUIZIOU